

Compte rendu de la séance du 14 décembre 2018

Secrétaire de la séance : Marie Christine SOREL

Ordre du jour

1. Nouvelle demande d'aide financière exceptionnelle concernant les travaux de rénovation et d'isolation des combles de la mairie au Département pour l'exercice 2019
2. Autorisation de signature de la charte d'engagement de lutte contre la pollution lumineuse
3. Subvention allouée auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la "Solidarité audoise 2018"
4. Affaires diverses

Délibérations du conseil

2018 028 : Renouvellement de demande de subvention au Conseil

Départemental

Vu la demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges pour l'obtention d'une subvention pour la rénovation et l'isolation des combles du bâtiment de la mairie

Vu le courrier reçu de la Direction du Budget et des Finances Service Appui Financier aux Territoires du Conseil Départemental des Vosges en date du 12 novembre 2018 Réf : SAFT/27/09/2018

Il y a lieu de renouveler celle-ci pour l'exercice 2019

Cout estimé des travaux : 9 004,73 € H.T.

Taux proposé de la subvention : 19%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

→ DÉCIDE

- de solliciter à nouveau les services du Conseil Départemental des Vosges pour l'obtention d'une subvention pour la rénovation et l'isolation du bâtiment de la mairie pour un montant H.T de 9 004.73 €

2018 029 : Subvention aux communes de l'AUDE

Vu le communiqué du Conseil Départemental de l'Aude et l'Association des Maires de l'Aude en date du 18 octobre 2018, sollicitant les communes de France d'une aide exceptionnelle suite aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien en accordant un don d'un montant de 150,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- de faire un don de 150,00€ par la pairie départementale de l'Aude

2018 030 : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler les études engagées pour la réfection de voirie.

La décision modificative proposée est la suivante :

Investissement		
D/2031	Frais d'études, recherche, développement	+ 5 000,00 €
R/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000,00 €
	Total	0,00 €
Fonctionnement		
D/023	Virement à la section d'investissement	+ 5 000,00 €
D/615231	Entretien, réparation voirie	- 5 000,00 €
	Total	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- d'appliquer la décision modificative avec + 5 000,00 € au compte D/2031 et + 5 000,00 € au compte R/021 en investissement
- d'appliquer la décision modificative avec - 5 000,00 € au compte D/615231 et + 5 000,00 € au compte D/023

2018 031 : Autorisation de signature de la Charte "Éclairer Juste"

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de la part du Syndicat du SCoT des Vosges Centrales pour adhérer à la charte d'engagement de lutte contre la pollution lumineuse "Éclairer juste"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

→ **DÉCIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte "Éclairer Juste" proposée par le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales

Affaires diverses

ESPACE CROIX ET SOURCE ST ROMARIC

Monsieur le maire donne lecture de l'arrêté qui sera pris suite :

- à la plainte déposée en Gendarmerie de Charmes le 13 septembre 2018 suite à la destruction de la Croix St Romaric le 8 septembre 2018
- à la plainte déposée en Gendarmerie de Charmes le 16 octobre 2018 suite à la détérioration d'une table en bois sur laquelle un feu a été allumé le 13 octobre 2018

Considérant que pour des raisons d'ordre public, de protection du patrimoine communal, de sécurité et d'hygiène publiques, il y a lieu de fixer par voie réglementaire les dispositions applicables à la fréquentation de l'espace Croix et Source St Romaric,

ETUDE ATD concernant les chemins de l'ex Association Foncière

Monsieur le Maire présente l'étude concernant :

Chemin d'exploitation « Les Ensenges » Montant H.T. des travaux : 31 132,50€

Chemin d'exploitation « de la Molaye » Montant H.T. des travaux : 23 667,00€

Chemin d'exploitation « des Copels » Montant H.T. des travaux : 27 667,50€

Chemin d'exploitation « Devant les Vignes » Montant H.T. des travaux : 9 518,25€

Chemin d'exploitation « du Molay » Montant H.T. des travaux : 55 954,50€

Projet de mise en place d'une taxe de voirie en lieu et place de la taxe foncière

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil que l'association foncière est en cours de dissolution, il explique que la commune devra entretenir en lieu et place ces biens. Il sera donc proposé de mettre en place une taxe de voirie en lieu et place de la taxe à l'hectare et limitée aux seuls ex propriétaires de l'A.F.

Le tarif proposé serait le suivant : 6,00€ l'hectare avec un minimum de perception de 15,00€

Projet de déploiement de la fibre optique LOSANGE

Présentation du Power-Point mis à disposition des mairies du Grand-Est

Ce projet de Réseau d'Initiative Publique, le plus important de France, baptisé **LOSANGE**, est mené à l'initiative du Délégué la Région Grand-Est avec la participation du Département et de la Communauté de Communes de MIRECOURT/DOMPAIRE

Concrètement pour les Avrainvillois et Avrainvilloises, ça sera une prise gratuite par foyer, installation prévue courant 2019.

Questions diverses

Pas de questions diverses, la séance est levée à 21h45

Fait à Avrainville,
le 19 décembre 2018
Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE